CONVENTION SUR LES ZONES HUMIDES

59e Réunion du Comité permanent

Reprise de séance

Gland, Suisse, 23 au 27 mai 2022

**SC59/2022 Doc.6**

**Rapport de la Secrétaire générale**

**Mesure requise :**

Le Comité permanent est invité à prendre note des rapports de la Secrétaire générale pour les périodes du 18 avril 2019 au 30 mars 2020 ; du 30 mars 2020 au 30 avril 2021 et du 1er mai 2021 au 28 février 2022.

1. Le présent rapport décrit les travaux du Secrétariat depuis la publication du *Rapport de la Secrétaire générale* à la 59e Réunion du Comité permanent (SC59/2021), le 1er mai 2021, jusqu’au 28 février 2022. Le présent rapport fournit à la fois une vue d’ensemble des travaux accomplis durant cette période et quelques points forts particuliers. Le Comité permanent n’ayant pas été en mesure d’examiner les rapports précédents, à sa 58e et à sa 59e Réunions, il est invité à prendre également note de ces rapports, publiés dans les documents SC58 Doc.6[[1]](#footnote-1) et SC59 Doc.6[[2]](#footnote-2).

2. L’année qui vient de se terminer a une fois encore été marquée par la pandémie de COVID-19 qui a bouleversé nos vies à l’échelle planétaire. La pandémie a eu de multiples incidences sur le fonctionnement de la Convention, notamment le report de la 14e Session de la Conférence des Parties contractantes (COP14) au 21-29 novembre 2022 et la nécessité d’organiser une Troisième Session extraordinaire de la Conférence des Parties contractantes (ExCOP3) pour changer les dates de la COP14 et adopter le budget assurant le fonctionnement continu de la Convention en 2022. En outre, les restrictions sur les voyages imposées par la pandémie ont abouti à l’annulation des réunions présentielles des organes directeurs et subsidiaires, et limité l’application des dispositions de la Convention par les Parties contractantes et le Secrétariat. Malgré cela, les Parties contractantes et le Secrétariat n’ont cessé de prendre de nombreuses mesures d’application des décisions adoptées à la 13e Session de la Conférence des Parties contractantes (COP13) et lors des 57e, 58e et 59e/2021 Réunions du Comité permanent, en s’adaptant au nouvel environnement de travail dicté par la pandémie de COVID-19. Au Secrétariat, le nécessaire a été fait pour que le personnel puisse continuer de télétravailler efficacement, selon les instructions des autorités nationales concernées, avec un retour aux bureaux le 14 février. Grâce aux efforts précédemment déployés pour adopter de nouvelles technologies et renforcer les capacités du personnel, le Secrétariat a été en mesure de soutenir les travaux des Parties contractantes et de coordonner efficacement ses propres travaux. Malgré les difficultés posées par la COVID-19, le Secrétariat continue de se donner les moyens d’exécuter efficacement le mandat qui lui est confié dans l’Article 8 de la Convention, d’appliquer les instructions reçues de la Conférence des Parties contractantes et du Comité permanent et d’aider les Parties à mettre en œuvre le Plan stratégique de la Convention. Surtout, le Secrétariat continue de donner suite aux actions qui lui sont assignées dans les résolutions adoptées par la COP13 et les décisions des 57e, 58e et 59e/2021 Réunions du Comité permanent, qui sont les fondements de son plan de travail. Le présent rapport décrit les principaux domaines de travail de la période du rapport, ainsi que les incidences de la pandémie de COVID-19 et les réponses apportées. Les documents préparés pour la présente reprise de séance de la 59e Réunion du Comité permanent (SC59/2022) contiennent d’autres détails sur différents domaines de travail du Secrétariat.

3. En janvier 2022, le Secrétariat a évalué les progrès accomplis en 2021 concernant les actions et indicateurs identifiés dans le plan de travail triennal 2019-2021 approuvé dans la Décision SC57‑21 et le plan de travail annuel pour 2021 approuvé dans la Décision SC59-12, et pour déterminer les activités spécifiques à 2022. Cette évaluation, conduite en cinq séances virtuelles sur Zoom en janvier 2022, a confirmé que les activités prévues avaient été mises en œuvre avec succès malgré les difficultés dues à la pandémie, mais que les activités impliquant des voyages avaient dû être reportées. Elle a aussi mis en évidence les progrès considérables réalisés tout au long de la période triennale pour obtenir les résultats souhaités dans les domaines fonctionnels du plan de travail approuvé par le Comité permanent. Le plan de travail présenté à la 59e/2022 Réunion du Comité permanent, dans le document SC59/2022 Doc.18, donne suite aux activités centrales du Secrétariat, identifiées dans le plan de travail 2019-2021 et comprend celles qui n’ont pas pu être terminées en raison de la pandémie, par exemple les travaux relatifs à la COP14 et à ses préparatifs. Comme les années précédentes, le plan de travail du Secrétariat reste la base des travaux du Secrétariat, de l’élaboration de plans de travail individuels pour le personnel et de l’évaluation des performances de chaque membre du personnel. Le plan de travail 2022 est présenté à la 59e/2022 Réunion du Comité permanent pour approbation, dans le document SC59/2022 Doc.18[[3]](#footnote-3).

**Renforcement du service aux processus décisionnels et à la responsabilité des Parties contractantes**

4. L’exécution du rôle principal du Secrétariat, à savoir servir les Parties contractantes, demeure une priorité malgré les difficultés posées par la pandémie, et comprend l’organisation des réunions des organes directeurs et subsidiaires ainsi que l’attribution de la responsabilité de tous les travaux du Secrétariat consistant à appliquer les décisions et les requêtes des Parties contractantes. Ce domaine de travail est donc resté prioritaire et a fait appel à de nouveaux outils et processus adaptés au nouvel environnement de travail imposé par la pandémie. Le plan de travail fait explicitement référence aux demandes de renforcement de la responsabilité du Secrétariat exprimées par les Parties contractantes.

5. Une des fonctions essentielles du Secrétariat consiste à organiser les réunions des organes directeurs et subsidiaires de la Convention, notamment celles de la COP, du Comité permanent et du Groupe d’évaluation scientifique et technique (GEST).

6. Au cours de la période du rapport, le Secrétariat a organisé la 59e Réunion, en ligne, du Comité permanent (SC59/2021), du 21 au 25 juin 2021. Le Secrétariat a consulté le Comité exécutif afin de soumettre au Comité permanent des propositions relatives au traitement de questions urgentes et sensibles au temps, dans l’ordre du jour de la 59e/2021 Réunion du Comité permanent. Le Secrétariat a organisé des réunions du Sous‑groupe sur les finances et du Groupe de travail sur la gestion immédiatement avant la 59e/2021 Réunion du Comité permanent, ainsi que des réunions d’autres groupes de travail, comme décrit ci‑dessous. À la 59e/2021 Réunion du Comité permanent ont assisté 95 participants représentant 40 Parties contractantes, avec une répartition de 52 % de femmes et de 48 % d’hommes. Au cours de la réunion virtuelle de la 59e Réunion du Comité permanent, les Parties contractantes ont pris 38 décisions. Le Comité permanent a décidé que la deuxième partie de sa 59e Réunion aurait lieu en 2022, en temps voulu, avant la date fixée pour la COP14.

7. Avant la 59e Réunion du Comité permanent, le Secrétariat a conduit un processus intersessions, entre septembre 2020 et mai 2021, dans le cadre duquel le Comité permanent a pris des décisions d’importance critique, notamment sur les questions financières, l’organisation de sa 59e Réunion et le report de la COP14. À cet effet, le Secrétariat a appliqué un processus conforme au Règlement intérieur : les Parties contractantes ont pu commenter les décisions proposées par courriel (les commentaires complets ont également été fournis par souci de transparence), et les décisions ont été amendées pour refléter l’opinion des Parties jusqu’à ce qu’il ait un consensus sur le texte. Les Parties contractantes ont pris dix décisions intersessions avant la 59e Réunion du Comité permanent en 2021 et quatre autres avant la reprise de séance de la 59e Réunion en 2022.

8. Une reprise de séance de la 59e Réunion du Comité permanent a eu lieu le 15 novembre afin d’entamer le processus de recrutement du prochain Secrétaire général car le deuxième mandat de la Secrétaire générale actuelle prendra fin le 21 août 2022. Le Comité permanent a nommé un comité de sélection et une décision concernant le candidat (la candidate) retenu(e) sera prise à la reprise de séance de la 59e Réunion du Comité permanent, en mai 2022.

9. À la lumière de la pandémie, le Secrétariat a organisé la Troisième Session extraordinaire de la COP, première réunion de ce type tenue de manière virtuelle, du 25 octobre au 4 novembre 2021, en vue d’examiner et d’approuver le report de la COP14 et le budget de fonctionnement de la Convention en 2022. À cette session ont assisté 303 participants de 126 Parties contractantes, avec une répartition de 48 % de femmes et 52 % d’hommes. Malgré les difficultés liées à une séance virtuelle et surtout à l’application du Règlement intérieur concernant les pouvoirs et le quorum, la session a adopté les deux résolutions et le budget pour 2022 ainsi que les nouvelles dates de report à 2022 de la COP14.

10. Dans le cadre de l’organisation de la Troisième Session extraordinaire de la COP, le Secrétariat a fourni un appui aux travaux du Bureau de la Conférence, du Comité des finances et du Comité de vérification des pouvoirs établis pour cette session. Le Secrétariat a également aidé les Parties contractantes à se préparer pour la Session extraordinaire de la COP. Il a organisé quatre réunions régionales virtuelles entre le 17 et le 27 septembre auxquelles des participants de 120 Parties contractantes ont assisté et où deux projets de résolutions, le processus de soumission des pouvoirs et d’autres questions relatives à la participation à la Session extraordinaire de la COP virtuelle ont été discutés.

11. À l’attention de la 59e/2021 Réunion du Comité permanent et de la Troisième Session extraordinaire de la Conférence des Parties contractantes, le Secrétariat a préparé des pages web et informé toutes les Parties contractantes, conformément au Règlement intérieur. Les informations relatives aux réunions ont été communiquées aux Parties contractantes par Notes diplomatiques et messages sur le Réseau Ramsar. Le Secrétariat a aussi informé toutes les Parties contractantes des Décisions prises dans l’intersession et a créé des pages spécifiques sur le site web pour publier les décisions[[4]](#footnote-4) et les notifications[[5]](#footnote-5). Sur demande, le Secrétariat a également aidé les membres du Comité permanent à remplir leur fonction de représentation de l’opinion des Parties de leurs régions et à tenir les Parties informées des travaux et consultations en cours au sein du Comité permanent et de ses groupes de travail.

12. Les participants aux réunions du Comité permanent et à la Troisième Session extraordinaire de la COP ont été satisfaits de l’organisation des réunions et du bon fonctionnement de la technologie adoptée pour les réunions en ligne ; ils ont approuvé la prise de décisions virtuelle. Le Secrétariat a été félicité pour son approche innovante dans l’utilisation d’une nouvelle technologie et de moyens de travail ayant permis de faciliter la consultation et la prise de décisions. Les Parties ont en particulier apprécié les séances réalisées à l’avance pour tester la connectivité et l’utilisation de la plateforme ainsi que l’appui technique offert tout au long des réunions. Par ailleurs, les participants ont exprimé leur gratitude au Secrétariat pour son appui dans le processus d’établissement des pouvoirs et les réunions régionales préparatoires.

13. Le Secrétariat a continué de soutenir les groupes de travail constitués par la COP13 et le Comité permanent. Comme indiqué dans la Décision SC59-36, les groupes de travail dont les mandats prévoyaient la présentation de projets de résolutions pour examen par la COP14 avaient jusqu’au 24 mars pour soumettre ces projets. Le Secrétariat a organisé des téléconférences, préparé les ordres du jour et les actes des réunions, et recruté et géré des consultants chargés de soutenir les groupes de travail. Il a également contribué à la préparation des rapports et documents des groupes de travail, présentés à la 59e Réunion du Comité permanent et à sa reprise de séance. Un appui a été fourni aux groupes suivants :

i) Groupe de travail sur l’efficacité – Le Secrétariat a continué de gérer les questions administratives relatives aux contrats de consultants, sur demande.

ii) Groupe de travail sur la révision du Plan stratégique – Le Secrétariat a aidé le Groupe de travail à répondre aux demandes énumérées dans l’Annexe 1 de la Résolution XIII.5, y compris avec l’aide d’un consultant, et en particulier à réviser le quatrième Plan stratégique (PS4), déterminer des moyens d’améliorer le PS4 et tous les éléments pouvant contribuer à la préparation d’un nouveau Plan stratégique après 2024. Le Groupe de travail a préparé un projet de résolution pour examen à la reprise de séance de la 59e Réunion du Comité permanent (SC59/2022)[[6]](#footnote-6).

iii) Groupe de travail sur le statut d’observateur – Le Secrétariat a facilité plusieurs appels du Groupe de travail et a fourni les rapports résumés. En outre, le Secrétariat a aidé le Groupe de travail à préparer un suivi sur l’analyse juridique indépendante demandée dans la Décision SC57‑14 et à élaborer le cahier des charges (CdC) de l’analyse financière du statut juridique du Secrétariat demandée dans la Décision intersessions 09, après la 58e Réunion du Comité permanent, le 16 mars 2021.

iv) Groupe de travail sur les Initiatives régionales Ramsar (IRR) – Avec les orientations des Parties contractantes, le Secrétariat a aidé le Groupe à préparer un projet de résolution pour examen à la reprise de séance de la 59e Réunion du Comité permanent (SC59/2022).

14. Le Secrétariat a aidé le Sous‑groupe sur les finances durant toute la période du rapport et, plus particulièrement, avant la 59e/2021 Réunion du Comité permanent, durant les séances virtuelles du 21 et du 24 juin 2021 et avant la Troisième Session extraordinaire de la COP, afin de préparer la proposition de budget pour 2022, y compris pour les séances virtuelles du 26 et du 27 octobre 2021. Enfin, au début de 2021, le Secrétariat a aidé le Sous‑groupe durant la séance virtuelle du 13 janvier 2021 pour les décisions intersessions du Comité permanent suivant sa 58e Réunion (virtuelle).

15. Le Secrétariat a soutenu les travaux du Groupe de travail sur la gestion pour les questions relatives au GEST, en organisant des réunions virtuelles, le 14 juin 2021 et le 13 janvier 2022. Ces réunions ont fait le bilan des progrès d’exécution des tâches du GEST ayant la plus haute priorité et ont fourni des orientations à ce sujet ainsi que sur les *Perspectives mondiales des zones humides – Édition spéciale 2021* et leur harmonisation avec le thème du 50e anniversaire de la Convention et les tâches consultatives spéciales relevant du Critère 6, conformément aux décisions intersessions du Comité permanent.

16. Dans cette période, le Secrétariat a aidé le GEST comme suit :

i) Soutien aux travaux des chefs de file et des groupes de travail afin de finaliser les projets des tâches ayant la plus haute priorité, notamment : collaboration avec des consultants externes soutenant les travaux du Groupe, organisation d’appels réguliers avec le Président du GEST, son Vice‑Président et les chefs de file, en vue de coordonner le processus d’examen des projets et de contribuer au flux de la communication avec les membres du Groupe ainsi qu’avec les Correspondants nationaux du GEST dans le cadre de l’espace de travail virtuel du GEST.

ii) Gestion du processus d’exécution finale des produits du GEST, y compris la traduction et la mise en pages. Toutes les tâches hautement prioritaires du GEST ont été menées à bien ou se trouvent à une étape finale d’exécution.

iii) Soutien au lancement et à la diffusion, y compris à la préparation de documents et à la planification du lancement d’événements/webinaires ainsi qu’aux activités de communication, en consultation avec le Président et les membres du GEST.

iv) Soutien au Président du GEST dans le processus d’établissement des futures priorités scientifiques et techniques, y compris l’organisation de réunions virtuelles de groupes d’études, en janvier et février 2022, et soutien à la préparation de documents pour la 59e/2022 Réunion du Comité permanent.

v) Facilitation de la participation du Président et du Vice-Président du GEST aux réunions suivantes :

a) la 16e et la 17e sessions du Groupe multidisciplinaire d’experts (GME) et Bureau de la Plateforme intergouvernementale, scientifique et politique, sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES) ;

b) le 16e Comité technique de l’Accord sur la conservation des oiseaux d’eau migrateurs d’Afrique-Eurasie (AEWA) ; et

c) le débat de spécialistes, en ligne, pour la Journée mondiale des zones humides 2022.

17. Le Secrétariat a continué d’aider le Groupe de surveillance des activités de CESP à péparer deux projets de résolutions, en organisant une réunion du Groupe le 23 février 2022.

18. Le Secrétariat a préparé les réunions des organes directeurs de la Convention prévues pour 2022, en particulier la reprise de séance de la 59e Réunion du Comité permanent (SC59/2022), du 23 au 27 mai 2022 et la COP14, prévue du 21 au 29 novembre 2022. Le Secrétariat collabore activement avec l’hôte de la COP14 pour faire progresser les plans d’organisation de la session et finaliser le Mémorandum d’accord. Il a aussi soutenu une réunion du Sous-groupe sur la COP14, le 15 décembre 2021 afin de coordonner les préparatifs et, notamment, les résultats escomptés.

19. Les travaux de mise en œuvre de la Résolution XIII.1, *Journée mondiale des zones humides*, ont été l’un des temps forts*.* Le Secrétariat a continué d’aider un groupe de Parties contractantes intéressées, sous la direction du Costa Rica, à élaborer un projet de résolution pour l’Assemblée générale des Nations Unies. Le processus a été retardé, en 2021, par la pandémie de COVID-19. Dès que l’Assemblée générale des Nations Unies a repris ses travaux, le Secrétariat a aidé le groupe à faire progresser le processus, notamment par la préparation d’un projet de résolution, d’une note de réflexion partagée avec toutes les Parties contractantes et, surtout, l’organisation d’une activité de haut niveau en ligne, le 7 juillet 2021, sous l’égide de la Slovénie, du Costa Rica, du Mexique et du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d’Irlande du Nord, en partenariat avec le Secrétariat. Le Secrétariat a également pris part aux consultations tenues par les Missions permanentes à New York et a communiqué avec toutes les Parties contractantes dès que le projet de résolution a été prêt à être présenté, afin de s’assurer d’un soutien par l’intermédiaire des Missions permanentes. Le 30 août 2021, l’Assemblée générale des Nations Unies, dans la Résolution 75/317, a proclamé le 2 février Journée mondiale des zones humides. La Résolution, coparrainée par 75 États membres, reconnaît le rôle essentiel des zones humides pour atteindre les Objectifs de développement durable mais observe aussi qu’elles sont parmi les écosystèmes accusant le taux de déclin, de perte et de dégradation le plus élevé. Surtout, la Résolution appelle les États membres, les institutions des Nations Unies et d’autres acteurs à célébrer la journée, et l’Assemblée générale invite le Secrétariat à remettre un rapport à sa prochaine session, en 2022, offrant une occasion de soumettre un projet de résolution sur le fond, concernant les zones humides. La Journée mondiale des zones humides 2022 a été la première journée internationale des Nations Unies observée pour les zones humides, fournissant une occasion unique de renforcer les engagements et les actions en faveur de la conservation et de l’utilisation rationnelle des zones humides (voir paragraphe 55 ci‑dessous pour d’autres détails).

20. Le Secrétariat a pris des mesures d’application de la Résolution XIII.6, *La stratégie pour les langues de la Convention*, et a invité les Parties à préparer des traductions de documents de la Convention d’intérêt plus général pour publication sur le site web de la Convention.

21. Le Secrétariat continue de simplifier les pratiques et systèmes en appui aux réunions des organes directeurs et subsidiaires de la Convention. Toutes les données et informations connexes sont gérées dans le cadre d’un système de gestion des relations (CRM) qui continue d’être amélioré pour aboutir à une gestion efficace du courrier, de la correspondance, des procédures d’inscription aux réunions et de nomination ainsi que de traitement des lettres de créance pour les réunions. Le CRM est désormais utilisé pour toute la correspondance avec les Parties contractantes et pour l’organisation des réunions, y compris les séances virtuelles de la 59e Réunion du Comité permanent, la Troisième Session extraordinaire de la Conférence des Parties contractantes, les réunions des sous‑groupes et des groupes de travail et les webinaires sur le renforcement des capacités. Grâce au CRM, le Secrétariat a une meilleure visibilité sur la participation à toutes les réunions, y compris hommes-femmes, et les réunions et la communication peuvent être organisées plus efficacement. Le Secrétariat a également déployé Microsoft Teams pour renforcer et améliorer l’efficacité de la communication et de la collaboration à l’échelle du Secrétariat, et améliorer l’engagement avec nos partenaires et autres organisations, y compris les institutions des Nations Unies et d’autres accords multilatéraux sur l’environnement.

22. La pandémie de COVID-19 a continué de créer des difficultés aux Parties contractantes et de perturber la conduite des travaux des organes directeurs et subsidiaires de la Convention. Ainsi, dans la période du rapport, il a été impossible d’organiser des réunions en présentiel. Comme mentionné plus haut, en utilisant des technologies appropriées, le Secrétariat a soutenu la prise de décisions sur des questions jugées prioritaires et le fonctionnement des groupes de travail. Cependant, le travail virtuel, avec une équipe qui travaille à distance, est beaucoup plus exigeant pour le Secrétariat car les processus de prise de décisions virtuels consomment plus de temps et exercent donc une pression sur les capacités du Secrétariat. En revanche, cette période a aussi donné l’occasion au Secrétariat de développer ses capacités technologiques et de concevoir de nouvelles approches pour servir les Parties contractantes.

**Améliorer la place des zones humides et de la Convention dans les objectifs des politiques mondiales de développement durable**

23. Le Secrétariat continue de renforcer ses travaux pour soutenir la coopération internationale et améliorer la place de la Convention et des zones humides dans le programme politique mondial. Sachant que le Programme de développement durable à l’horizon 2030, l’Accord de Paris sur le climat et les négociations en cours sur le Cadre mondial de la biodiversité pour l’après‑2020 sont les éléments moteurs des plans et des efforts de financement à l’échelon national et international, tout est mis en œuvre pour que les zones humides et les travaux des Parties contractantes, dans le contexte de la Convention, contribuent à ces cadres politiques.

24. Conformément à la Résolution XIII.7, *Renforcer la visibilité de la Convention et les synergies avec d’autres accords multilatéraux sur l’environnement et institutions internationales*,et à la Décision SC53-17, le Secrétariat collabore activement aux discussions relatives à la réalisation des Objectifs de développement durable (ODD), notamment en tant que coresponsable de l’indicateur 6.6.1 (variation de l’étendue des écosystèmes tributaires de l’eau) de l’ODD 6, sur instruction de la Décision SC53‑17. Le Secrétariat a participé à la douzième réunion du Groupe interinstitutions et d’experts sur les indicateurs relatifs aux Objectifs de développement durable (IAEG-ODD) qui s’est déroulée virtuellement, du 2 au 4 novembre 2021. Les principaux résultats sont : i) examen et mise à jour de la classification par niveaux des indicateurs ; ii) examen des propositions d’affinement du cadre mondial des ODD ; iii) discussions sur les travaux du sous-groupe IAEG-ODD concernant l’examen des métadonnées ; iv) examen des travaux des groupes de travail de l’IAEG-ODD ; v) partage des meilleures pratiques sur la mise en œuvre, le suivi et les rapports sur les ODD, y compris aux niveaux national, régional et mondial ; et vi) examen du plan de travail et des prochaines étapes de l’IAEG‑ODD. Comme ce fut le cas avec le Forum politique de haut niveau sur le développement durable en 2021, le Secrétariat prépare un synopsis conjoint avec le PNUE pour le Rapport du Secrétaire général des Nations Unies au Forum politique de haut niveau en juillet 2022. Le Secrétariat continue aussi de collaborer avec ONU‑Eau au programme de travail pour l’ODD 6.

25. Conformément à la Résolution XIII.7et à la Décision SC57-47 sur les inventaires des zones humides, le Secrétariat continue d’aider les Parties contractantes à dresser des inventaires des zones humides et à compléter et affiner l’information sur l’étendue des zones humides en vue de faire rapport sur l’indicateur 6.6.1 des ODD dans les rapports nationaux. Une mise à jour des activités entreprises pour soutenir les Parties contractantes en matière d’inventaire des zones humides et de rapport sur l’étendue des zones humides pour l’indicateur 6.6.1 de l’ODD 6 figure dans le document SC59/2022 Doc.9.

26. Le Secrétariat a soutenu activement la réalisation de l’ODD 14 (« Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable »). Comme noté dans des rapports précédents, la Secrétaire générale est, avec l’UICN, le co‑point focal, pour la Communauté d’action des océans sur les mangroves. Dans cette capacité, elle a participé à l’événement « Keeping the Momentum for Ocean Action » dans le cadre de la série de webinaires de 2021 intitulée « Implementing SDG 14 with the Communities of Ocean Action », organisés par le Département des affaires économiques et sociales de l’ONU, en prévision de la Conférence des Nations Unies sur les océans. En outre, le Secrétariat participe au Informal Preparatory Working Group 2 « Managing, Protecting, Conserving and Restoring Marine and Coastal Ecosystems », et a contribué au document de réflexion pour le Dialogue interactif 2 sur les Cibles 14.2 et 14.5 des ODD.

27. Le 18 novembre 2021, le Secrétariat et d’autres partenaires de « Action Platform for Source to Sea Management (plateforme S2S), comprenant le Global Water Partnership (GWP), le Programme hydrologique intergouvernemental de l’UNESCO (PHI), l’Institut international de l’eau de Stockholm et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), ont co‑organisé un événement dans le cadre de la Décennie des Nations Unies pour les sciences océaniques au service du développement durable. Intitulé « Commencer à la source pour sauver l’océan », l’événement a exploré les moyens de renforcer la collaboration entre les communautés des eaux douces et marines, pour surveiller et réduire la pollution à travers les écosystèmes intérieurs, côtiers et marins. L’événement était une contribution aux Laboratoires de la Décennie des océans organisés afin de catalyser l’action pour la Décennie des océans, sur le thème « Un océan propre ». La Secrétaire générale a également prononcé un discours par vidéo avec d’autres chefs d’organisations, y compris des chefs de file d’institutions des Nations Unies, pour sensibiliser aux approches de gestion de la source à la mer, dans le cadre des réseaux sociaux.

28. Le Secrétariat a contribué activement à la réalisation de l’ODD 15 (« gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des sols et mettre fin à l’appauvrissement de la biodiversité ») et au programme sur la biodiversité. Le Secrétariat a continué d'œuvrer au renforcement de la collaboration avec la Convention sur la diversité biologique (CDB). En 2021, le Secrétariat a participé activement au processus préparatoire de la CDB pour le Cadre mondial de la biodiversité pour l’après-2020 et de la 15e réunion de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique (la ‘Conférence des Nations Unies sur la biodiversité’, CdP15 de la CDB) et en particulier :

i) Le 12 octobre 2021, la Secrétaire générale a adressé une déclaration par vidéo au Segment de haut niveau de la CdP15 de la CDB (1re partie).

ii) Une déclaration conjointe du Groupe de liaison sur la biodiversité (GLB) a été prononcée le 12 octobre 2021 lors de la discussion de groupe intitulée « Promotion d’une action synergique pour la biodiversité, le climat, les terres et les océans» à l’occasion du Segment de haut niveau de la CdP15 de la CDB (1re partie).

iii) Le Secrétariat a contribué à la troisième réunion du Groupe de travail à composition non limitée sur le Cadre mondial de la biodiversité pour l’après‑2020, du 23 août au 3 septembre 2021 et aux réunions de l’Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques et au SBI en 2022.

iv) Le 2 novembre 2021, la Secrétaire générale a participé à la Séance d’information exécutive sur la Conférence des Nations Unies sur la biodiversité organisée par le Geneva Environment Network afin de souligner les résultats de la première partie et les prochaines étapes jusqu’à la deuxième partie, ainsi que sur les réunions des organes subsidiaires et du Groupe de travail à composition non limitée sur le Cadre mondial de la biodiversité pour l’après‑2020 qui devraient avoir lieu en 2022.

 v) La Secrétaire générale a participé à la 27e Réunion de hauts fonctionnaires du Groupe de gestion de l’environnement (GGE) des Nations Unies qui a eu lieu de manière virtuelle le 7 octobre 2021 et a créé un Groupe du GGE chargé des questions de biodiversité pour faciliter et permettre une approche simplifiée et soutenir l’application du Cadre mondial de la biodiversité pour l’après‑2020, l’Approche commune des Nations Unies sur la biodiversité et la Décennie des Nations Unies sur la restauration des écosystèmes.

29. Le Secrétariat a continué de collaborer activement avec le GLB. La Secrétaire générale a participé à la session virtuelle du GLB, le 6 octobre 2021, qui a mis l’accent sur l’engagement dans le processus d’élaboration du Cadre mondial de la biodiversité pour l’après‑2020, la CdP15 de la CDB et la Conférence de Glasgow sur les changements climatiques (COP 26 de la CCNUCC).

30. Compte tenu du rôle vital que jouent les zones humides pour l’atténuation et l’adaptation aux effets des changements climatiques, le Secrétariat s’est profondément impliqué en la matière. Quelques exemples :

i) Dans la dernière ligne droite avant la COP 26 de la CCNUCC, le Secrétariat a préparé un résumé sur la mobilisation des efforts d’utilisation rationnelle, de protection et de restauration des zones humides pour obtenir des résultats favorables au climat. Le résumé fait la synthèse d’informations sur les dispositions pertinentes des résolutions adoptées par la COP de la Convention sur les zones humides ainsi que des documents d’orientation pertinents et des supports de connaissance préparés par le GEST. Ce résumé est disponible dans les trois langues de la Convention.

ii) Durant la COP 26 de la CCNUCC, la Secrétaire générale était parmi les orateurs pour l’activité parallèle officielle intitulée « CBD COP 15: Strengthening Synergies through the Post-2020 Global Biodiversity Framework and Promoting Transformational Change to Restore Balance with Nature » qui a eu lieu le 6 novembre 2021.

iii) À la COP 26 de la CCNUCC, le Secrétariat a organisé trois activités en partenariat pour explorer différents aspects de l’action pour les zones humides au service du climat : « Financing Wetlands Conservation and Restoration for Climate Benefits – Challenges and Opportunities », avec la participation de gouvernements nationaux, de banques multilatérales de développement et d’organismes de développement ; « Partners for Wetlands: Decade for Wetland Restoration », organisé en collaboration avec les six Organisations internationales partenaires (OIP) de la Convention ; et « Leveraging MEA synergies in peatland protection and restoration for climate outcomes », en collaboration avec les Secrétariats de la CCNUCC, de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification, de la CDB et d’États partenaires de l’Initiative mondiale pour les tourbières.

iv) Des membres du personnel du Secrétariat étaient présents en tant qu’orateurs ou intervenants à de nombreux autres événements de la COP 26 de la CCNUCC, notamment : « Enhancing water stewardship for climate change adaptation and mitigation » ; « Policy Dialogue to Strengthen Blue Carbon’s Contribution to Carbon Neutrality » ; « Climate change mitigation and adaptation through coastal ecosystems conservation and restoration » ; « NbS and Climate Change: Harnessing the power of ecosystems for adaptation and mitigation » ; « Peatlands and wider wetland conservation, restoration and management » ; « International Blue Carbon Partnership - Working together to deliver outcomes for climate, the environment and people » ; « Wetland conservation, restoration and management – from Scotland to the Arctic » ; « Peatlands, Climate Change and Cultural Heritage: Global Perspectives, Problems, Solutions » ; et « Transboundary wetland: From mitigation to adaptation ».

31. Le Secrétariat a pris activement part aux dialogues et processus relatifs à l’eau, notamment aux travaux d’ONU‑Eau, en particulier, dans le contexte de l’ODD 6 et de l’indicateur 6.6.1. Par exemple, le Secrétariat a contribué au Rapport mondial des Nations Unies sur la mise en valeur des ressources en eau 2022 : *Les eaux souterraines : rendre visible l’invisible*, lancé le 22 mars 2022, à l’occasion de la Journée mondiale de l’eau. Le Secrétariat a également contribué à la Semaine mondiale de l’eau, en participant notamment à la session « Pathways for protection: Blended solutions to protect and manage rivers » qui a eu lieu le 27 août 2021. Il a été question de la manière dont le concept d’utilisation rationnelle peut être appliqué à des solutions qui associent les écosystèmes riverains et la protection de l’infrastructure naturelle tout en soutenant les besoins sociaux, culturels et économiques. Le Secrétariat participe au Groupe d’action 1.E « Halt the loss of aquatic biodiversity and invasive species in water ecosystems ». Le Secrétariat a également participé à distance au 9e Forum mondial de l’eau, à Dakar, Sénégal, du 21 au 29 mars 2022, et la Secrétaire générale s’est jointe à un dialogue organisé par la France sur les zones humides et la Convention. Le Secrétariat a également participé à la 9e réunion des Parties à la Convention des Nations Unies sur l’eau, à Genève, du 29 septembre au 1er octobre 2021, pour explorer des synergies possibles et une coopération future, notamment dans les bassins hydrographiques transfrontaliers qui sont également couverts par des Initiatives régionales Ramsar (bassins hydrographiques de l’Amazone, du Sénégal et du Niger, d’Afrique centrale et de l’Est et d’Asie de l’Ouest et centrale).

32. Partenaire mondial de la Décennie des Nations Unies sur la restauration des écosystèmes, le Secrétariat continue de participer activement à ce programme et aux équipes spéciales du cadre de suivi et d’évaluation des écosystèmes aquatiques et de transition et des meilleures pratiques. Ces engagements servent de base à l’examen de l’indicateur 6.6.1 de l’ODD 6 « variation de l’étendue des écosystèmes tributaires de l’eau au fil du temps » pour lequel la Convention est co‑responsable et de différents objectifs du quatrième Plan stratégique de la Convention en tant qu’indicateurs prioritaires du cadre de suivi de la Décennie des Nations Unies. Pour marquer l’ouverture de la Décennie des Nations Unies, le 5 juin 2021, le Secrétariat a produit [trois fiches thématiques](https://www.ramsar.org/fr/news/la-restauration-des-zones-humides-dans-le-cadre-de-la-decennie-des-nations-unies-pour-la) mettant en lumière le potentiel non exploité des zones humides pour aider aux efforts de restauration déployés par les Parties contractantes, les décideurs et les praticiens.

33. Le Secrétariat a participé au Congrès mondial de la nature de l’UICN, notamment aux dialogues relatifs à la biodiversité et à la mise en forme du nouveau Cadre mondial de la biodiversité pour l’après‑2020 :

i) La Secrétaire générale a prononcé quelques remarques lors de la plénière d’ouverture « Our Freshwater Global Risk: Taking Actions to Reverse the Trend » le 4 septembre 2021. Dans son intervention, elle a insisté sur l’importance des écosystèmes de zones humides pour l’approvisionnement en eau des populations et de la nature, sur la réalisation du nouveau Cadre mondial de la biodiversité pour l’après‑2020 et sur l’exécution des Objectifs de développement durable.

ii) La Secrétaire générale a participé en tant qu’intervenante à la plénière de clôture, « A blue breakthrough », le 7 septembre 2021. Elle a souligné l’importance de la santé des zones humides pour la santé de l’océan, des travaux de la Convention sur les zones humides visant à consacrer le concept d’« utilisation rationnelle » et l’engagement des Parties contractantes à maintenir la santé des zones humides comme clé du bien‑être humain, pour le stockage du carbone, la réduction des risques de catastrophe et les avantages pour la biodiversité.

iii) La Secrétaire générale et d’autres membres du personnel du Secrétariat ont participé à une session intitulée « Post-2020 Global Biodiversity Framework: a Recipe for Success » le 5 septembre 2021. Elle a mis en évidence le rôle majeur de la Convention sur les zones humides et d’autres conventions liées à la biodiversité pour l’application du Cadre mondial de la biodiversité, chacun avec son mandat, ses ressources et indicateurs spécifiques pour mesurer les progrès. L’intervention a été reprise dans le résumé officiel du Congrès.

iv) La Secrétaire générale a participé à une table ronde de haut niveau organisée par le Ministère de l’Écologie de la France, le 5 septembre 2021, en vue d’explorer comment la France et l’Union européenne peuvent encore accélérer les actions en faveur des zones humides. Elle a remis un certificat à la délégation française pour témoigner de l’inscription de la toute nouvelle zone humide d’importance internationale (Site Ramsar) de France, la Baie d’Audierne.

v) Le 5 septembre 2021, la Secrétaire générale a prononcé des remarques de clôture lors d’une session intitulée « Deep Time 2029: What must we do now in 2021, to successfully address the Nature Emergency by 2050? ». Elle a noté l’importance d’utiliser les indicateurs et les cadres de rapport existants pour suivre les progrès des objectifs et des cibles en s’appuyant sur les initiatives et les cadres pertinents comme la Convention sur les zones humides et son mandat. Elle a également mis en lumière l’importance de garantir que toutes les interventions et tous les efforts soient totalement participatifs.

vi) La Secrétaire générale a participé, en tant qu’intervenante, à la session « IUCN Global Species Action Plan: supporting implementation of the Post-2020 Global Biodiversity Framework through species conservation », le 6 septembre 2021. Elle a insisté sur la contribution de la Convention sur les zones humides à la conservation des espèces et a expliqué comment l’inscription de Sites Ramsar ainsi que la protection et la restauration d’écosystèmes plus vastes centrés sur les zones humides peuvent jouer un rôle important à cet égard.

vii) Le personnel du Secrétariat a également contribué à de nombreuses autres activités en tant qu’orateurs ou intervenants, notamment : « The Global Biodiversity Framework and freshwater ecosystems: Moving to implementation » ; « Protecting aquascapes: integrating freshwater, estuarine and marine conservation » ; « Partners for Wetlands’ Decade for Wetland Restoration » ; et « Development of a global wetland training facility ».

34. Le Secrétariat reste déterminé à faire progresser l’ODD 5 sur l’égalité entre les sexes et l’inscription de l’égalité entre les sexes dans toutes les activités et réunions de la Convention. Par exemple, le Secrétariat continue de rassembler des données et des statistiques sur la représentation hommes-femmes dans le cadre des efforts de surveillance des progrès vers la parité entre les sexes. En outre, le Secrétariat, chaque fois que c’est pertinent, rappelle aux Parties contractantes de penser à nommer des représentantes dans leurs délégations. Il est rappelé aux Parties contractantes que le document d’orientation sur le genre[[7]](#footnote-7) avec des études de cas d’appui est disponible dans les trois langues de la Convention sur le site web afin de soutenir la mise en œuvre de la Résolution XIII.18, *Égalité entre les sexes dans le contexte des zones humides*, et de faciliter l’intégration des questions relatives à la parité entre les sexes au niveau national[[8]](#footnote-8).

35. La Secrétaire générale est un des International Gender Champions (IGC), un réseau d’ambassadeurs et de chefs d’organismes établi à l’origine à Genève, en Suisse, et aujourd’hui actif dans d’autres villes. La Secrétaire générale a rempli ses engagements vis‑à‑vis du réseau, tout au long de la période du rapport, et a participé à ses activités, notamment sa réunion annuelle pour examiner les progrès accomplis en 2021 et les priorités pour 2022. Le Secrétariat a ajusté ses systèmes afin de mieux promouvoir et rendre compte de l’équilibre entre les sexes dans les délégations aux réunions des organes directeurs et subsidiaires de la Convention.

36. Le Secrétariat continue de renforcer ses relations avec les Missions permanentes de l’Organisation des Nations Unies à Genève et de ses institutions spécialisées. Le Secrétariat avait prévu une séance d’information pour les Missions permanentes consacrée aux liens entre les zones humides et le Cadre mondial de la biodiversité pour l’après‑2020 ainsi qu’à d’autres questions importantes à l’ordre du jour de la 59e/2021 Réunion du Comité permanent et de la COP14. La séance d’information prévue pour 2021 a été annulée en raison de la situation due à la pandémie de COVID-19. Le Secrétariat prévoit une autre séance d’information en 2022, avant la COP14.

37. Le Secrétariat a continué de contribuer à l’initiative InforMEA et a participé à la 12e réunion (virtuelle) du Comité directeur d’InforMEA, le 16 novembre 2021. Le Secrétariat a contribué aux questions telles que l’application de l’API, l’indexation sémantique et l’e-apprentissage.

38. Autres événements et processus auxquels le Secrétariat a participé :

i) La 11e Conférence internationale sur les zones humides (INTECOL), tenue en ligne, du 10 au 15 octobre 2021, sur le thème « Traditional Knowledge and Innovative Science in Wetland Research and Management ».

ii) La 18e Conférence mondiale sur les lacs. Le Secrétariat a soumis une présentation sur la Convention sur les zones humides dans le cadre de la Séance spéciale PNUE‑ILEC, le 10 novembre 2021.

iii) Un dialogue sur les solutions fondées sur la nature et l’eau, organisé par l’UICN et le Geneva Environment Network, le 22 novembre 2021. Cet événement faisait partie d’une série de webinaires diffusés au long d’une année en vue de faciliter la participation et la compréhension des solutions fondées sur la nature.

39. Malgré la pandémie de COVID-19 et le report des réunions des différents processus politiques qui en est résulté, une activité considérable a continué d’être déployée pour faire avancer les travaux, ce qui a donné au Secrétariat l’occasion d’inscrire les zones humides et les travaux de la Convention dans les programmes mondiaux sur la biodiversité, le développement durable et les changements climatiques. Exécutant son mandat, le Secrétariat a continué de s’engager auprès des AME et des processus de l’ONU pertinents et priorisés. Cependant, comme indiqué précédemment, il reste un défi majeur pour le Secrétariat : son accès à l’Assemblée générale des Nations Unies ou au Conseil économique et social, la plateforme de l’ONU pour les débats sur le développement durable. La proposition concernant la demande de statut d’observateur a été soumise en 2017 par l’Uruguay, qui présidait alors le Comité permanent, mais son examen a été reporté. L’engagement du Secrétariat auprès de l’ONU, y compris de son Assemblée générale et des processus de l’ONU liés à l’eau a continué de se heurter à des obstacles. Cette question est actuellement traitée par le Groupe de travail du Comité permanent sur le statut d’observateur.

**Renforcer l’appui et favoriser l’application**

40. Au cours de la période du rapport (1er mai 2021 – 28 février 2022), le Secrétariat a soutenu l’inscription de 22 nouveaux Sites Ramsar et la mise à jour des données sur 31 Sites Ramsar. Il a notamment aidé au transfert de données dans le Système d’information sur les Sites Ramsar (SISR) et à la publication et la traduction des résumés sur les sites.

41. Compte tenu des restrictions sur les voyages, imposées par la pandémie de COVID-19, aucune des Missions consultatives Ramsar (MCR) prévues au Malawi (Lake Chilwa), au Nicaragua (Sistema de Humedales de Bahía de Bluefields) et en Tunisie (Sebkhet Sejoumi), n’a pu avoir lieu. Le Secrétariat reste attentif à la situation et se tient prêt à réaliser les MCR dès que les conditions le permettront.

42. Dix-neuf IRR ont bénéficié d’orientations en vue de la soumission de leurs rapports annuels à la 59e/2022 Réunion du Comité permanent. Le Secrétariat a participé régulièrement aux sessions des comités directeurs, notamment de l’Initiative régionale Ramsar pour les zones humides méditerranéennes (MedWet), des Centres Ramsar pour l’Afrique de l’Est (RAMCEA), l’Asie de l’Est (RRC‑EA) et la formation et la recherche dans l’hémisphère occidental (CREHO), des Initiatives régionales Ramsar pour la conservation et l’utilisation rationnelle du bassin du Rio de la Plata, pour le bassin de l’Amazone, le bassin du Niger (NigerWet), et les zones humides côtières d’Afrique de l’Ouest (WACoWet) et ont fourni un appui au fonctionnement des IRR, notamment lors de discussions sur les besoins de financement et les possibilités, soutenant l’examen du plan stratégique de RAMCEA et un nouveau statut pour NigerWet. Le Secrétariat a participé à des événements dirigés par des IRR, notamment le Concours du Youth Think Tank organisé par le Partenariat pour les voies de migration d’Asie de l’Est-Australasie et l’activité du jubilé de l’Initiative régionale Ramsar pour l’Asie centrale (RRI‑CA).

43. Le Secrétariat a également soutenu les activités d’appels de fonds de l’Initiative régionale Ramsar indo‑birmane (IBRRI) pour identifier de nouvelles sources de financement. Le Secrétariat a déboursé les fonds de la Contribution volontaire africaine pour les IRR d’Afrique. WACoWET a utilisé cette ressource additionnelle pour recevoir des fonds du Partenariat régional pour la conservation côtière et marine en Afrique de l’Ouest (PRCM).

44. La fourniture d’un appui technique aux Parties contractantes a continué d’évoluer avec les restrictions de voyages dues à la pandémie de COVID-19. Le Secrétariat a poursuivi son appui aux Parties contractantes en matière de renforcement des capacités et a renforcé l’utilisation de technologies virtuelles pour augmenter son incidence. Il a développé des webinaires afin d’atteindre un nombre croissant de Parties contractantes dans le but de renforcer l’appui à l’application de la Convention. Durant la période du rapport, le Secrétariat a organisé une série de huit webinaires sur les thèmes suivants :

i) 7 juillet 2021 : « Wetlands: Key Enablers for a Resilient and Sustainable Recovery » (anglais avec interprétation en français et en espagnol).

ii) 20 octobre 2021 : « Connecting for Wetlands Action: An Intergenerational Dialogue » (anglais avec interprétation en français et en espagnol).

iii) 3 décembre 2021 : « Financing Mechanisms for Freshwater Ecosystems » (anglais avec interprétation en français et en espagnol).

iv) 24 janvier 2022 : Formation au SISR pour les Correspondants nationaux (CN) (en français).

v) 28 janvier 2022 : Formation au SISR pour les CN (en anglais).

vi) 28 janvier 2022 : Formation au SISR pour les CN (en espagnol).

vii) 31 janvier 2022 : « Acting for Wetlands: Challenges and Opportunities Ecosystems » (anglais avec interprétation en français et en espagnol).

Au total, ces webinaires ont accueilli 425 participants de 113 pays, avec une répartition de 57 % de femmes et 43 % d’hommes. Fort du succès et des enseignements de ces webinaires, le Secrétariat prévoit d’autres webinaires ainsi que des initiatives additionnelles de développement des capacités, en 2022.

45. Le Secrétariat s’efforce d’identifier des partenaires stratégiques pour améliorer l’appui aux Parties contractantes à grande échelle. Partenaire de l’Initiative mondiale pour les tourbières, le Secrétariat a apporté son appui à la préparation du principal projet financé par l’Initiative climatique allemande (IKI) qui a démarré en mettant l’accent sur le recensement des tourbières mondiales et des programmes nationaux en République démocratique du Congo, en République du Congo, en Indonésie et au Pérou. Le Secrétariat a également rejoint l’équipe de développement de l’Évaluation mondiale des tourbières coordonnée par le PNUE‑WCMC pour apporter l’expertise du GEST et garantir la mise au point d’une évaluation utile de l’établissement de rapports nationaux, y compris pour l’indicateur 6.6.1 des ODD et pour fournir aux Parties la possibilité d’identifier d’éventuelles lacunes.

46. Le Secrétariat et le PNUE continuent de concevoir des activités en coopération pour promouvoir les synergies et améliorer l’application de la Convention, et des actions sont en cours pour renouveler le Mémorandum d’entente.

47. Le Secrétariat resserre ses liens de collaboration avec les OIP. Lors de téléconférences périodiques, les partenaires examinent la mise en œuvre des Activités conjointes de collaboration figurant dans le Mémorandum de coopération renouvelé. Les OIP ont contribué à la mise au point de la campagne du 50e anniversaire et ont soutenu activement la Journée mondiale des zones humides 2022.

48. Le Secrétariat et Danone ont renouvelé et signé un Accord de partenariat triennal (2022 à 2024) en décembre 2021, qui a pour objet de renforcer la visibilité mondiale et la compréhension des zones humides auprès du public et des décideurs du secteur privé. L’Accord en partenariat qui a une valeur totale de 240 000 euros décrit trois domaines principaux de coopération :

i) Sensibiliser le public et le secteur privé à l’importance des zones humides pour la santé humaine et planétaire dans le cadre de la campagne mondiale pour la Journée mondiale des zones humides.

ii) Accélérer l’adoption de meilleures pratiques de conservation en finançant la conservation des zones humides. Danone accorde un Prix spécial Evian d’une valeur de 10 000 USD à chacun des trois lauréats du prix Ramsar pour la conservation des zones humides et 10 000 euros additionnels au Fonds d’action pour les zones humides. Ce fonds a été annoncé avec des demandes de propositions lors de la Journée mondiale des zones humides, le 2 février.

iii) Faciliter la diffusion des connaissances scientifiques pour informer la prise de décisions et promouvoir les pratiques de gestion durable des zones humides, notamment en s’appuyant sur les travaux du GEST.

49. Au cours de la période du rapport, le Secrétariat, Danone et le WWF ont développé un [module de formation](https://bankablenaturesolutions.org/) pour faciliter l’engagement du secteur public et privé, qui a été lancé lors d’une activité parallèle de la COP 26 de la CCNUCC, en novembre 2021. En outre, un webinaire de formation axé sur les mécanismes de financement pour les écosystèmes d’eau douce a été organisé pour les Parties contractantes en décembre 2021. Un enregistrement du webinaire et le lien permettant de s’inscrire au cours de formation sont disponibles pour téléchargement sur le site web de la Convention.

50. Le Secrétariat continue d’appliquer le Plan de travail pour la mobilisation des ressources approuvé pour la période triennale. En 2021, il y a eu une augmentation des contributions volontaires non administratives par rapport à 2020, car les activités ont pu reprendre. En 2021, les contributions ont atteint 462 000 CHF, à comparer avec 47 000 CHF en 2020. Les appels de fonds pour les priorités non administratives se sont poursuivis et, durant la période du rapport, des contacts ont été pris avec des donateurs publics et privés pour mobiliser des fonds pour la Journée mondiale des zones humides, les inventaires des zones humides, les IRR, les prix Ramsar pour la conservation des zones humides, les voyages des délégués à la COP14 et l’élaboration d’un cours d’introduction à la Convention pour les nouveaux venus. Le cours d’introduction est en préparation et dès qu’il sera prêt, sera mis à disposition sur le site web de la Convention et sur la plateforme d’apprentissage et de connaissances InforMEA des Nations Unies.

51. La liste des priorités d’appels de fonds est publiée et peut être consultée sur la page consacrée à la mobilisation des ressources, sur le site web. Une proposition d’appels de fonds en faveur des voyages de délégués qui assisteront à la COP14 a été communiquée à 25 éventuels donateurs. La mise à jour de la base de données des organismes de financement s’est poursuivie afin de faciliter les efforts de mobilisation des ressources des Parties contractantes : c’est une base de données avec moteur de recherche qui contient actuellement 119 organismes de financement. Sur cette même page, les Parties contractantes peuvent aussi visionner les appels actuels à propositions dès qu’ils sont publiés par le Secrétariat. La base de données est accessible sous la page [Mobilisation des ressources](https://www.ramsar.org/fr/a-propos/mobilisation-des-ressources) du site web.

**Renforcer la visibilité des zones humides et de la Convention**

52. La visibilité des zones humides et de la Convention s’est améliorée grâce à différents efforts de communication et d’information. Le Secrétariat a renforcé l’échange d’informations entre les parties prenantes de la Convention et la sensibilisation du public aux services et avantages des zones humides, à travers le [site web](https://www.ramsar.org/fr) de la Convention, les réseaux sociaux, le bulletin, les médias et les campagnes d’information telles que la Journée mondiale des zones humides, et autres journées internationales et surtout, en 2021, la campagne du 50e anniversaire. Le Secrétariat continue à s’adresser « d’une seule voix », à l’échelle du Secrétariat, à ses publics cibles, sur les questions relatives aux zones humides et en particulier sur les liens entre les zones humides et différents cadres politiques pertinents tels que les ODD, l’Accord de Paris et le Cadre mondial de la biodiversité pour l’après‑2020 décrit dans la section sur l’engagement du Secrétariat dans le programme sur les politiques mondiales.

53. Au cours de la période du rapport, le site web de la Convention a reçu 280 293 visites (une augmentation de 45 % depuis le rapport de l’année précédente). Toutes les plateformes de réseaux sociaux de la Convention ont vu une augmentation constante de la participation tout au long de l’année. Twitter est le canal qui grandit le plus vite, avec un public ayant augmenté de 13 % depuis un an. Facebook et Instagram enregistrent une croissance stable d’environ 7 %, respectivement. Actuellement, le compte Twitter de la Convention a 26 000 suiveurs, Instagram 8900 et Facebook 18 000. Récemment, le Secrétariat a lancé le compte Linkedln sur lequel il a 1700 suiveurs à ce jour.

54. Le Secrétariat a continué d’œuvrer pour garantir l’accessibilité des documents et rapports de réunions en ligne jusqu’à la première séance de la 59e/2021 Réunion du Comité permanent, en juin 2021 et la Troisième Session extraordinaire de la COP en octobre. D’autres communications avec les Parties contractantes étaient visibles grâce à la création d’une fonction « Notifications » sur la page d’accueil du site web.

55. La campagne de la Journée mondiale des zones humides 2022 a mis en évidence l’importance d’agir pour la conservation et l’utilisation durable des zones humides pour la santé de l’humanité et de la planète. « Agir pour les zones humides, c’est agir pour l’humanité et la nature » était le thème de la première célébration de la Journée mondiale des zones humides en tant que Journée internationale des Nations Unies (voir paragraphe 15). Le Secrétariat a fourni des ressources de communication et destinées aux campagnes pour soutenir les activités nationales de sensibilisation. Au moment de la rédaction du présent rapport, plus de 1250 activités organisées dans les pays ont été ajoutées à la [carte mondiale des événements de la Journée mondiale des zones humides](https://www.worldwetlandsday.org/fr/events). En outre, le Secrétariat a invité les chefs des institutions pertinentes des Nations Unies et des OIP à observer la Journée mondiale des zones humides, comme demandé dans la Résolution de l’Assemblée générale des Nations Unies, en fournissant des déclarations par vidéo et des supports pour la compagne mondiale sur les réseaux sociaux. Des déclarations présentées en vidéo ont été reçues des chefs du PNUE, de la CDB, de la CITES, de la FAO et de la CCNUCC ainsi que des déclarations écrites des chefs du PNUD, de la CMS, de l’Accord sur la conservation des oiseaux d’eau migrateurs d’Afrique-Eurasie, mettant en lumière l’importance des zones humides. Le Secrétaire général des Nations Unies a fait un tweet sur la Journée mondiale des zones humides. Et surtout, une page a été créée sur la [page web des Nations Unies sur la Journée mondiale des zones humides](https://www.un.org/fr/observances/world-wetlands-day). Les chefs des OIP ont aussi communiqué des déclarations, notamment Wetlands International et l’IWMI. Toutes ces déclarations présentées sur le compte des réseaux sociaux de la Convention peuvent être consultées sur le [site web de la Journée mondiale des zones humides](https://www.worldwetlandsday.org/fr/stories). Dans le cadre du lancement mondial de la Journée mondiale des zones humides, le Secrétariat a organisé une table ronde virtuelle le 31 janvier 2022, intitulée « Agir pour les zones humides – problèmes et solutions ». La table ronde virtuelle a exploré des mesures prioritaires pour les zones humides, aux plans national et international, en particulier de nouveaux partenariats et investissements. Les discussions ont été modérées par la Secrétaire générale de la Convention avec des orateurs du Gouvernement du Costa Rica, un représentant de l’Initiative sur les finances pour la biodiversité du PNUD, le Vice‑Président actuel du GEST et le chef de Birdlife International. Un enregistrement de cet événement virtuel peut être visionné sur le [site web de la Convention](https://www.ramsar.org/fr).

56. Les plateformes digitales et en particulier, les réseaux sociaux sont des moyens puissants d’amplifier nos messages et d’atteindre des publics plus vastes et plus divers. C’est ce que l’on peut observer avec les 436 millions de messages reçus sur les réseaux sociaux à l’occasion de la Journée mondiale des zones humides, grâce aux campagnes collectives du Secrétariat, des gouvernements, des organisations internationales et partenaires.

57. Au cours de la période du rapport, la Convention a renforcé sa coopération active avec des organes de presse internationaux pour mieux sensibiliser aux zones humides et à la Convention lors de moments clés, comme la COP 26 de la CCNUCC, le lancement de *Perspectives mondiales des zones humides : Édition spéciale 2021* et la Journée mondiale des zones humides.

58. La campagne du 50e anniversaire a été lancée en mars 2021, après la Journée mondiale des zones humides. Du matériel a été mis à la disposition des Parties sur un site web dédié à la campagne. Les produits et les ressources comprenaient le logo du 50e anniversaire, une vidéo du 50e anniversaire, des directives sur l’image de marque, des outils pour les réseaux sociaux, des pavés pour les réseaux sociaux, des fiches thématiques et des gifs. Toutes les ressources de la campagne étaient disponibles en anglais, français et espagnol. La campagne a mis en valeur des journées internationales clés tout au long de 2021, notamment la Journée mondiale de l’eau (22 mars), la Journée internationale de la diversité biologique (22 mai), la Journée mondiale des océans (8 juin), la Journée internationale de la jeunesse (12 août) et la Journée internationale pour la réduction des risques de catastrophe (13 octobre).

59. Pour les journées internationales importantes du point de vue stratégique, le Secrétariat a publié des déclarations écrites et en vidéo de la Secrétaire générale, reconnaissant l’importance de chaque thème pour les zones humides. Une série de documents de communication thématiques pour chaque journée internationale a été publiée sur le site web de la campagne, avec de brèves vidéos d’animation, des pavés pour les réseaux sociaux et des annonces pour les réseaux sociaux. Ces supports ont été préparés en anglais, français et espagnol. La COP14, en octobre 2021, devait être un des jalons majeurs de la campagne. Son report a naturellement touché l’engagement mais le Secrétariat a maintenu un engagement solide sur toutes les plateformes (voir ci‑dessous).

60. D’août à octobre, la jeunesse a été invitée à participer à la campagne du 50e anniversaire. Le site web de la campagne a publié les messages des jeunes, y compris une lettre ouverte et des histoires racontées par les jeunes. Le 20 octobre 2021, le Secrétariat a organisé un événement en ligne intitulé : « Agissons ensemble pour les zones humides : un dialogue intergénérations » inauguré par la Secrétaire générale, qui a accueilli un ensemble d’orateurs de différentes générations et a été modéré par des représentants d’organisations de jeunesse. Cet événement a permis de se concentrer sur l’action actuelle des jeunes pour les zones humides et de réfléchir aux enseignements acquis en 50 ans, depuis la naissance de la Convention. Une vidéo sur cet événement en ligne peut être visionnée sur la page YouTube de la Convention.

61. Le 15 décembre, les *Perspectives mondiales des zones humides : Édition spéciale 2021* ont été lancées dans le cadre du 50e anniversaire. En préparation du lancement, le microsite [Perspectives mondiales des zones humides](https://www.global-wetland-outlook.ramsar.org/) a été mis à jour en harmonie avec le nouveau document. Du matériel de communication relatif au lancement a également été téléchargé sur le site et comprend un reportage et un communiqué de presse, suggère des annonces pour les réseaux sociaux et des messages clés ainsi qu’un pavé pour les réseaux sociaux. Une opinion de la Secrétaire générale de la Convention a été publiée le 20 décembre par la Thompson Reuters Foundation. L’engagement général et la participation de différents acteurs à la campagne ont été considérables. L’analyse des réseaux sociaux montre que le hashtag de la campagne a été utilisé 4869 fois sur Twitter et Instagram et a touché 32 millions d’usagers dans toutes les régions. Le site web du 50e anniversaire a enregistré 40 000 visites. Le principal volume d’interactions avec la campagne s’est situé entre mars et mai ; il y a aussi eu une augmentation positive de l’engagement entre octobre et décembre, simultanément avec les activités de la Journée internationale de la jeunesse, et du lancement de *Perspectives mondiales des zones humides : Édition spéciale 2021.*

62. Le programme du label Ville des Zones Humides accréditée continue de contribuer à la visibilité des zones humides et de la Convention, notamment sur la page web de la Convention qui présente les villes accréditées à la COP13. Le Secrétariat a transmis toutes les nominations reçues pour la période triennale actuelle au Comité consultatif indépendant pour qu’il puisse les examiner, ce qui est fait. Le CCI a préparé un rapport et un projet de résolution pour examen à la 59e/2022 Réunion du Comité permanent (document SC59/2022 Doc.22).

63. Le Secrétariat continue de participer aux réunions de la « flottille » de la biodiversité, un mécanisme qui coordonne la communication et cherche à obtenir des synergies en matière de communication entre plusieurs accords et organisations relatifs à la biodiversité et à l’environnement. Une des activités clés de la flottille est la capacité pour les organisations de partager leurs plans et ressources de communication pour permettre à d’autres organisations de soutenir leurs efforts. La flottille a joué un rôle important en diffusant largement les ressources et messages de la campagne du 50e anniversaire de la Convention, les produits du GEST et en soutenant les campagnes et les messages généraux qui font la promotion de cette année historique pour les zones humides, le climat et la nature.

64. La Convention continue de focaliser ses efforts de communication sur la fourniture d’outils et de supports de communication aux Parties et autres organisations qui les utilisent pour amplifier ses capacités limitées, par exemple dans le contexte de la Journée mondiale des zones humides, le label Ville des Zones Humides accréditée et le 50e anniversaire. À cet effet, elle collabore avec les OIP et d’autres organisations, notamment la « flottille » de la biodiversité, qui sont en mesure d’améliorer la visibilité des zones humides et de la Convention. Simultanément, le Secrétariat continue de tirer parti de l’influence accrue que lui donnent les réseaux sociaux et les événements en ligne.

**Renforcer l’efficacité du Secrétariat**

65. Le Secrétariat continue de renforcer son principe directeur qui consiste à « organiser pour exécuter » le Plan stratégique de la Convention et le mandat des Parties contractantes, et d’utiliser les ressources limitées de la Convention et les capacités du Secrétariat de la façon la plus efficace possible. Comme indiqué plus haut, le Secrétariat a dû adapter son mode de travail au contexte actuel.

66. Depuis les premiers signes de la pandémie, des mesures ont été prises pour permettre au personnel de télétravailler rapidement et efficacement. Grâce aux efforts précédents de renforcement des infrastructures informatiques et de formation du personnel à l’utilisation d’outils en ligne, le Secrétariat a pu travailler à distance, de manière efficace et coordonnée. Le Secrétariat a adopté de nouvelles technologies pour soutenir les efforts des Parties contractantes, y compris pour leurs processus de prise de décisions. Quelques exemples sont décrits ci‑dessous.

67. La gestion des finances et l’administration continuent d’être renforcées et adaptées à de nouveaux modes de travail :

i) La stabilité financière du Secrétariat reste solide. En 2021, comme l’année précédente, les liquidités ont augmenté, de 5 634 000 CHF en 2020 à 6 946 000 CHF. Il y a eu une diminution des recevables nets des Parties contractantes, de 680 000 CHF en 2020 à 484 000 CHF. Les montants dus à l’UICN ont augmenté de 61 000 CHF en 2020 à 135 000 CHF en 2021 en raison du calendrier et d’autres montants à payer ont augmenté de 655 000 CHF en 2020 à 1 051 000 CHF en 2021 en raison essentiellement d’une augmentation des contributions acquittées à l’avance par les Parties contractantes pour des années futures.

ii) Comme l’année précédente, l’audit financier s’est fait à distance et le Secrétariat a réussi à livrer toute la documentation et l’information requises. Il n’y a pas eu de nouveaux problèmes financiers soulevés par les auditeurs depuis avril 2020, date à laquelle l’audit financier de l’année 2019 a été terminé et où tous les problèmes soulevés précédemment ont été résolus.

iii) Les technologies et pratiques professionnelles continuent d’être développées pour renforcer l’efficacité des travaux du Secrétariat, comme par exemple l’utilisation du CRM, de Basecamp et de DocuSign avec, pour effet, que le personnel consacre moins de temps à des tâches administratives (par exemple, correspondance, enregistrement, organisation des réunions), et que l’on a recours à des documents numériques plutôt qu’au papier, aux signatures en ligne et à la soumission électronique des documents et des contrats, entre autres.

68. Tout a été fait pour garantir que la capacité du personnel corresponde aux exigences des fonctions clés du Secrétariat telles qu’elles ont été identifiées dans les plans de travail triennal et annuel approuvés par le Comité permanent. Les politiques et procédures de l’UICN pour la gestion des talents ont été mises en œuvre, notamment les évaluations et les promotions. Au cours de la période du rapport, cinq procédures de recrutement concurrentielles ont permis de pourvoir les postes de Responsable du contenu de la communication, Responsable des politiques et du développement des capacités, Administrateur auxiliaire, appui technique – Afrique, Responsable scientifique et technique et Administrateur des ressources humaines.

69. Durant le processus de recrutement des postes vacants, le Secrétariat fait en sorte que les compétences soient conformes aux exigences fonctionnelles du Secrétariat et que la diversité régionale et entre les sexes soit respectée dans toute la mesure du possible. Actuellement, 53 % du personnel du Secrétariat est constitué de femmes.

70. Une attention a été portée aux difficultés et possibilités résultant du télétravail. Des réunions régulières du personnel ont été organisées pour maintenir la communication interne et préserver un sens d’équipe et de connectivité.

71. Le renforcement des capacités du personnel s’est poursuivi durant la période du rapport. Sachant que dans le contexte de la pandémie, le bien‑être est apparu comme étant prioritaire pour le personnel, dans le processus de planification annuelle, cette question a été incluse dans le plan de travail des ressources humaines du Secrétariat pour 2021 et 2022.

72. Sur la base d’une étude conduite dans la période précédente pour mesurer les incidences de la pandémie sur le personnel, des webinaires préparés par l’UICN ont été proposés au personnel dans un premier temps. Le Secrétariat a par ailleurs organisé un atelier de formation pour tout le personnel sur l’amélioration de la résilience et du bien‑être, en janvier 2022.

73. La période du rapport a, elle aussi, été marquée par la pandémie de COVID-19. Malgré les difficultés qui en ont résulté, l’équipe a travaillé dur et a obtenu des résultats positifs dans tous les domaines du plan de travail du Secrétariat, comme décrit dans le présent rapport. La pandémie a également créé des possibilités de développer de nouveaux modes de travail, y compris virtuels, pour augmenter l’influence du Secrétariat et construire les capacités des Parties contractantes. Toutefois, il reste des difficultés relatives, en particulier, aux restrictions sur l’utilisation des bureaux, les voyages et les réunions présentielles, en particulier à la lumière des préparatifs de la 59e/2022 Réunion du Comité permanent et de la COP14.

74. Le Secrétariat continuera de renforcer une approche à l’échelle du Secrétariat, avec l’élaboration de procédures de fonctionnement normalisées (PFN) additionnelles qui contribueront à la réalisation de progrès supplémentaires du point de vue de la cohérence et de l’efficacité opérationnelles. Il reste des défis importants à relever et décrits précédemment, notamment celui du statut juridique du Secrétariat du point de vue de l’accès aux forums mondiaux stratégiques, de la signature de contrats de donateurs et de l’acquisition et la rétention de talents. Parmi les autres domaines de travail futur, on peut citer : poursuivre le développement d’approches plus cohérentes et coordonnées à l’échelle des équipes du Secrétariat pour obtenir des gains d’efficacité et mieux servir les Parties contractantes dans toutes les régions ; équilibrer la responsabilité pour la mise en œuvre des décisions prises par la COP et le Comité permanent avec les services fournis aux Parties contractantes de chaque région ; équilibrer les approches thématiques et régionales ; et continuer de consolider les capacités nécessaires, et les compétences dans les domaines fonctionnels et centraux des travaux du Secrétariat.

1. <https://www.ramsar.org/fr/document/sc58-doc6-rapport-de-la-secretaire-generale> [↑](#footnote-ref-1)
2. <https://www.ramsar.org/fr/document/sc59-doc6-rapport-de-la-secretaire-generale> [↑](#footnote-ref-2)
3. <https://www.ramsar.org/fr/document/sc592022-doc18-plan-annuel-integre-du-secretariat-pour-2022-en-tant-que-prolongement-du> [↑](#footnote-ref-3)
4. Voir <https://www.ramsar.org/fr/document/liste-des-decisions-intersessions-du-comite-permanent-prises-apres-sa-58e-reunion-virtuelle> [↑](#footnote-ref-4)
5. Voir <https://contacts.ramsar.org/fr/notifications> [↑](#footnote-ref-5)
6. <https://www.ramsar.org/fr/document/sc59-doc10-rapport-du-groupe-de-travail-sur-la-revision-du-plan-strategique> [↑](#footnote-ref-6)
7. <https://www.ramsar.org/fr/document/orientations-sur-lintegration-des-questions-de-genre-dans-le-contexte-de-la-convention-de> [↑](#footnote-ref-7)
8. <https://www.ramsar.org/fr/ressources/webinaire-de-formation-integrer-les-questions-de-genre-dans-le-contexte-de-la-convention> [↑](#footnote-ref-8)